



Les ports pour le développement durable

Les 24 ports du conseil de territoire, ex MPM, viennent de rejoindre les 19 ports déjà signataires de la « Charte de développement durable des ports de plaisance et de pêche de PACA »...

[Lire la suite](#)



de services, loisirs, développement et protection de l'environnement. La charte réunit l'ensemble des acteurs des ports de plaisance et de pêche que sont les fédérations et institutions du FIN, CRP- MEM, FPMM et CROS. Tout port ayant signé la charte s'engage à candidater pour la certification correspondante. Le port de La Clotat vient de l'obtenir et neuf ports sont actuellement en préparation de certification.

Les ports pour le développement durable



Service Rédaction 20 avril 2016

Les 24 ports du conseil de territoire, ex MPM, viennent de rejoindre les 19 ports déjà signataires de la « Charte de développement durable des ports de plaisance et de pêche de PACA » lancée en octobre 2014 par l'Union des Ports de Plaisance de PACA et Monaco (UPACA) aux côtés de la Région. En 2008, déjà, une certification française « gestion environnementale des ports de plaisance » avait été lancée, devenue européenne « Ports propres » AFNOR en 2012.

LUPACA souhaite franchir un nouveau cap avec cette charte : repositionner les ports comme outils stratégiques d'aménagement du territoire et de développement économique et répondre aux exigences du public en termes